



L'intégration de la GSUP au fonctionnement
des organisations, la démarche du Grand Lyon

Cycle de qualification ARRA-CRDSU
mardi 24 novembre 2009

DGDU – Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain



Le Grand Lyon Données générales :



57 communes
1 300 000 habitants



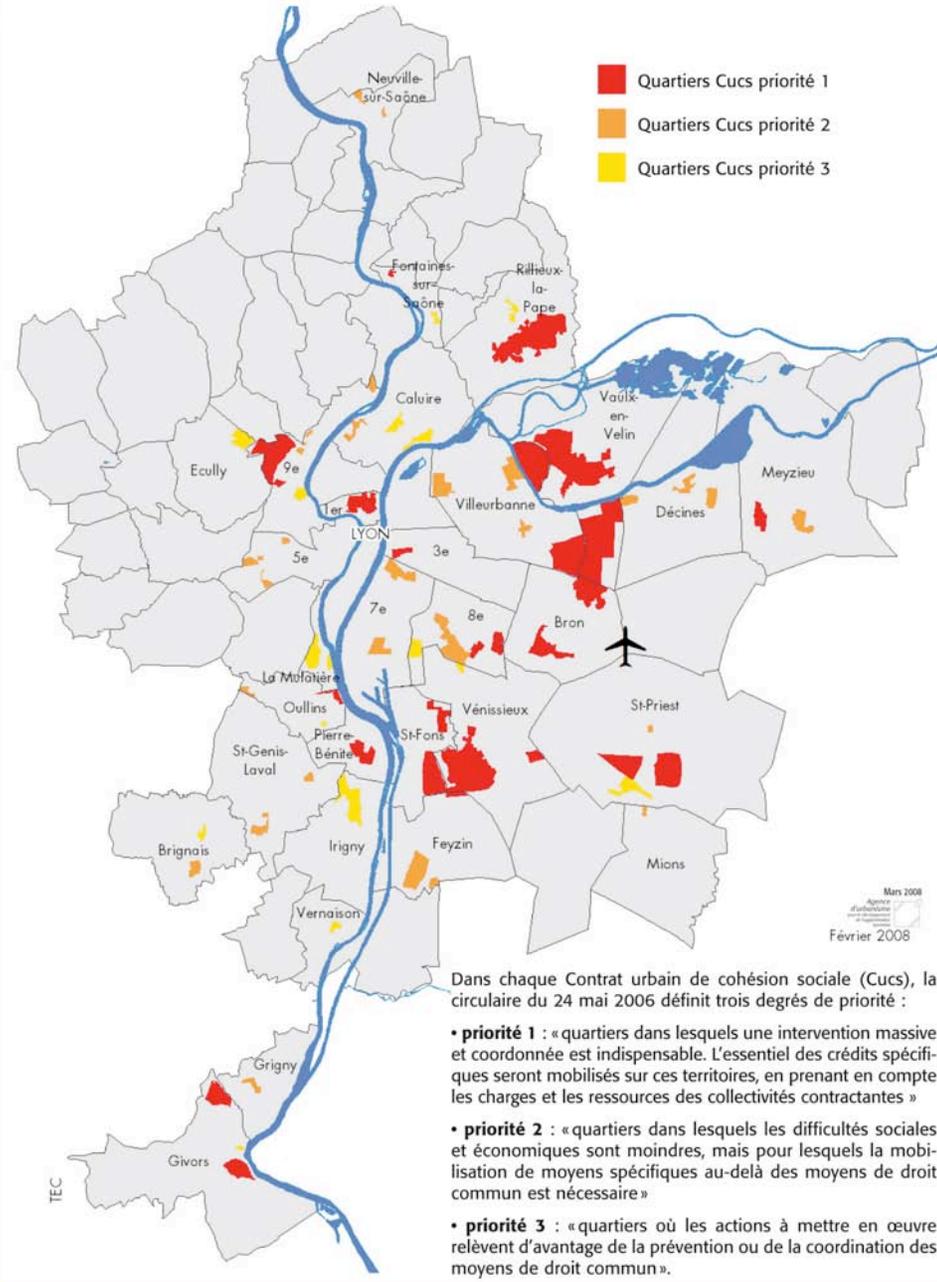
75 quartiers prioritaires sur
26 communes



25% de la population de
l'agglomération



Le Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise et les quartiers de priorité 1, 2 et 3



Diminuer les inégalités – mieux vivre ensemble – renouveler les quartiers

- Une réduction des écarts relatifs aux problèmes sociaux

-- des mesures individuelles supplémentaires d'accès à l'éducation, l'emploi,...

- Une évolution vers l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

- Renforcer la gestion des quartiers et favoriser le « vivre ensemble » :

entretien, gestion de proximité, peuplement, médiation, sécurité, prévention de la délinquance, fonds initiative habitant, animation, développement culturel

- un besoin permanent dans ces quartiers de notion de « proximité »

- Le renouvellement urbain comme levier de transformation de certains quartiers sociaux pour recréer les conditions d'une réelle intégration

- un projet de désenclavement physique et de mixité

- une durée limitée

Les contractualisations politique de la ville

Agence Nationale pour la rénovation Urbaine - **ANRU**

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances - **L'ACSE**

12 Conventions Renouvellement Urbain

Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération

Crédits Européens Appel à projet **FEDER**

30 Conventions CUCS avec les communes -> 75 sites -> 25 % de la pop aggro

25 conventions de gestion sociale et urbaine de proximité

4 Programmes Locaux pour l'Insertion et l'Économie (PLIE) sur 17 communes

**21 communes en Contrat Educatif Local
15 Programmes de Réussite Educative**

24 Contrats Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance

4 Zones Franches Urbaines

24 Réseaux d'Éducation Prioritaires

Estimation financière globale dans l'agglo lyonnaise

	Total	Dont :
Volet urbain	210M € / an	-185 M € : démolition/construction logts aménagements urbains, équipements locaux activité - 10 M€ : autres aménagement - 15 M € : gestion proximité soit 7,5%
Volet social	40 M € / an	<i>Pas d'intervention directe du Grand Lyon sauf commandatement et cofinancement des agents des équipes territorialisées</i>



Historique de la gestion de proximité dans l'agglomération

L'habitant et l'utilisateur au cœur de la démarche

1992 : préfiguration sur Vaulx en velin en accompagnement du projet urbain : gérer le temps, apporter rapidement des réponses aux attentes des habitants qui portent en premier lieu sur l'entretien

1997 : élargissement aux grands ensembles de l'agglomération : réflexion sur les domanialités et lutte contre la vacance

2007 : développement de la GSUP dans les petits quartiers en politique de la ville : démarche de prévention pour maintenir un cadre de vie de qualité dans les quartiers sans investissement urbain importants

Aujourd'hui 25 conventions de GSUP contractualisées



Une inscription dans les projets de territoire

L'habitant et l'utilisateur sont au cœur de la démarche

La bonne échelle territoriale doit permettre d'agir de manière concrète et à court terme sur son environnement, notamment :

- en améliorant le service rendu
- en contribuant à un niveau global d'entretien satisfaisant,
- en adaptant les moyens aux besoins du territoire

La démarche doit également permettre une expression des besoins et une participation au choix des priorités



CONVENTIONS DE GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE

Décliner concrètement et explicitement les objectifs à atteindre sur chaque territoire (quartier ou sous quartier)

Avec la définition de quelques priorités qui permettent de mobiliser les signataires ou partenaires de la convention

Dans tous les cas :

- ✓ **Des objectifs à court terme** : actions ponctuelles à conduire pour améliorer rapidement la situation vécue par l'habitant locataire

Éventuellement en parallèle :

- ✓ Des objectifs à moyen terme d'évolution de l'organisation (droit commun), de la gestion, des domanialités

Financeurs et bénéficiaires de la GSUP

Apport financier

- Bailleurs sociaux	33 %
- Etat/ANRU	15 %
- Communes	17 %
- Grand Lyon	14 %
- Région	10 %
- Conseil Général	-
- TFPB	6%
- autres	5 %

Maîtrise d'ouvrage des actions

- HLM	80 %
- Etat	—
- communes	11 %
- Grand Lyon	—
- Région	—
- Conseil Général	—
- régies de Q	5 %
- autres	4 %

Répartitions des financements pour 2009

	Pourcentage	
Travaux remise en état logements (CEPRELS) et petits travaux parties communes :	37 %	55 %
Petits travaux espaces extérieurs :	18 %	
Entretien/propreté bâtiments et espaces extérieurs :	17 %	
Personnel supplémentaire et actions ARRADEP	13%	
Formation et animation :	4 %	
Ingénierie :	11 %	
Total	15 000 000 €	



Les incontournables

✓ Mettre au cœur des interventions le quotidien des habitants et les impliquer si nécessaire

✓ Le partenariat, avec l'implication de l'ensemble des services gestionnaires concernés (diagnostics croisés, partagés, projet de gestion de territoire)

✓ Connaissance mutuelle des contraintes entre acteurs – ajustements voir coordination entre les interventions

✓ L'intégration progressive des pratiques dans le droit commun
Partenariat, échanges, diagnostics, proximité, volet insertion



Les animations de réseaux et de l'échelle agglo

- Comité technique d'agglomération :
ABC HLM, Etat, Grand Lyon, Région
- Echange de pratique -réseau des agents de développement et chargés de GSUP
- Points réguliers avec les services urbains
- Concertation avec les associations de locataires